GROUPE 1B INSECTICIDE

Base

# DIAZINON 500 E CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

#### INSECTICIDE

#### COMMERCIAL

Il est interdit d'utiliser ce produit dans les résidences et autour de celles-ci et dans les aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Il est interdit aux particuliers d'utiliser ce produit.



**DANGER** 

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION 11889 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: Diazinon 500 g/L

Avertissement, contient l'allergène soya.

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT : 1-800-561-8273

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC. 789 Donnybrook Drive Dorchester, Ontario NOL 1G5 1-800-328-4678

16929 12/11

**CONTENU NET: (4 - 205) L** 

GROUPE 1B INSECTICIDE

Front

# DIAZINON 500 E CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

## INSECTICIDE

#### COMMERCIAL

Il est interdit d'utiliser ce produit dans les résidences et autour de celles-ci et dans les aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Il est interdit aux particuliers d'utiliser ce produit.



**DANGER** 

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION 11889 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: Diazinon 500 g/L

Avertissement, contient l'allergène soya.

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT : 1-800-561-8273

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC. 789 Donnybrook Drive Dorchester, Ontario NOL 1G5 1-800-328-4678

16929 12/11

**CONTENU NET : (4 - 205) L** 

# PRÉCAUTIONS GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

Ne pas utiliser ce produit sur des êtres humains, des animaux familiers ou du bétail. Peut être mortel s'il est avalé. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond après avoir manipulé ce produit et avant de manger, boire ou fumer. S'en tenir strictement aux directives sur l'étiquette. Ne pas réutiliser le contenant. Les animaux ne doivent pas paître ni recevoir comme fourrage des cultures immatures moins de 14 jours après la récolte.

# NE PAS ÉPANDRE DU HAUT DES AIRS.

Les préposés au mélange et au chargement doivent utiliser un système de chargement à transfert mécanique fermé pour les produits liquides. NE PAS manipuler plus de 28 kg de principe actif par personne par jour. Les préposés au mélange et au chargement doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon ainsi que des gants et des chaussures résistant aux produits chimiques. Les préposés à l'application qui utilisent une rampe de pulvérisation avec une cabine fermée doivent porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussettes et des chaussures. Ils doivent porter des gants résistant aux produits chimiques lorsqu'ils sortent de la cabine pour procéder à des activités de nettoyage et de réparation.

Il est interdit de mélanger et de charger le concentré émulsifiable à l'air libre.

Conservez immédiatement l'équipement de protection individuel en cas d'urgence (rupture du colis, des déversements ou de l'équipement): un combinaison résistant aux produits chimiques, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures résistant aux produits chimiques et un respirateur approuvé par le NIOSH.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire su une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à <a href="https://www.croplife.ca/">www.croplife.ca/</a>.

Éviter de contaminer les aliments pour les humains ou les animaux, et les ustensiles de cuisine.

SYMPTÔMES D'EMPOISONNEMENT: Maux de tête, vertiges, vue brouillée, nervosité, faiblesse, nausées, crampes, diarrhée, gêne thoracique, transpiration, myosis, larmoiement, salivation et autres sécrétions respiratoires excessives, vomissements, cyanose, oedème papillaire, contractions musculaires incontrôlables, convulsions, coma, perte de contrôle du sphincter et perte des réflexes.

## **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX:**

**TOXIQUE** pour les organismes aquatiques.

**TOXIQUE** pour les oiseaux.

TOXIQUE pour les petits mammifères sauvages.

**TOXIQUE** pour les abeilles directement exposées au moment du traitement aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur ou par la dérive de pulvérisation. **NE PAS** appliquer ce produit sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur lorsque des abeilles s'y rendent pour butiner. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site traité.

**TOXIQUE** pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, comme les haies ou les terrains boisés.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

## **AVERTISSEMENT CONCERNANT LES POISSONS ET LAFAUNE**

Ce produit est toxique pour les oiseaux, les poissons et la faune, y compris les oiseaux aquatiques. Ne pas contaminer les sources d'eau domestique ou d'irrigation, les lacs, les ruisseaux et les étangs. Les oiseaux et les oiseaux aquatiques qui se nourrissent ou s'abreuvent sur les zones traitées pourraient être tués. Ne pas appliquer ce produit dans les endroits qui sont ou seront habités par des oiseaux aquatiques. Ne pas dépasser les doses maximales potentielles, car des doses supérieures à celles qui sont recommandées accroissent considérablement les dangers possibles pour les oiseaux et le gibier d'eau. Éviter les chevauchements de pulvérisations. On recommande une irrigation ou un arrosage d'au moins 0,7 cm (0,25 pouce) d'eau immédiatement après l'application du produit, afin de réduire les risques qu'il pose pour les oiseaux. Arrêter l'irrigation dès qu'on remarque la formation de flaques d'eau.

### PREMIERS SOINS

En cas d'intoxication, appeler un médecin ou contacter un centre antipoison IMMÉDIATEMENT. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. **EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS D'INHALATION**: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

#### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le Diazinon est un insecticide organophosphoré et, par conséquent, un inhibiteur du cholinestérase. Si des symptômes cholinergiques se manifestent, administrer de l'atropine comme antidote suivi de pralidoxime (2-PAM) et d'un traitement de soutien. Employer, au besoin, 1 à 2 mg d'atropine toutes les 15 à 30 minutes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

#### ÉLIMINATION

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- 3. Rendre le contenantinutilisable.
- 4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
- 5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR**: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

GROUPE 1B INSECTICIDE

DATAPAK

# DIAZINON 500 E CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

## INSECTICIDE

#### COMMERCIAL

Il est interdit d'utiliser ce produit dans les résidences et autour de celles-ci et dans les aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Il est interdit aux particuliers d'utiliser ce produit.



**DANGER** 

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION 11889 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: Diazinon 500 g/L

Avertissement, contient l'allergène soya.

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT : 1-800-561-8273

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC. 789 Donnybrook Drive Dorchester, Ontario NOL 1G5 1-800-328-4678

16929 12/11

**CONTENU NET: (4 - 205) L** 

#### **MODE D'EMPLOI:**

Le DIAZINON 500 E est habituellement efficace pour supprimer les insectes énumérés ci-dessous.

Le DIAZINON 500 E donnera de meilleurs résultats si la température est de 20°C ou plus ou lorsque la température atteindra ou dépassera ce minimum. Employer la dose prévue de DIAZINON 500 E dans le plein volume d'eau indiqué. On peut utiliser un pulvérisateur à rampe à débit d'air contrôlé pour faciliter la formation des particules et la déposition du brouillard, quand la vitesse du véhicule varie entre 5 et 15 kilomètres à l'heure.

#### NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

**NE PAS** appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, des rivières, des bourbiers, des étangs, des fondrières des Prairies, des criques, des marais, des réservoirs, des ruisseaux et des milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

**NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

<u>Application au moyen d'un pulvérisateur agricole</u>: **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser de gouttelettes de diamètre inférieur à la taille grossier selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 centimètres ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

**NE PAS** pulvériser par voie aérienne.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, de la température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

#### Délai de sécurité:

NE PAS entrer ni permettre aux travailleurs d'entrer dans les sites traités pendant les délais de sécurité pour mener les activités énumérées dans le tableau suivant.

Culture	Activité	Délai de sécurité
Oignon	Toutes les activités	12 heures
Mûre, mûre de Logan et framboise	Toutes les activités	12 heures
Rutabaga et navet	Dépistage sans contact avec le feuillage	12 heures
	Dépistage avec	25 jours

	contact avec le feuillage	
	Éclaircissage et désherbage manuels	15 jours
	Irrigation manuelle	45 jours
	Toutes les autres activités	12 heures

# RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, Insecticide DIAZINON 500 E, insecticide ou acaricide du groupe 1B. Toute population d'insectes ou d'acariens peut renfermer des individus naturellement résistants à Insecticide DIAZINON 500 E et à d'autres insecticides ou acaricides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides ou acaricides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides ou acaricides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'Insecticide DIAZINON 500 E ou les insecticides ou acaricides du même groupe 1B avec des insecticides ou acaricides appartenant à d'autres groupes et quiéliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Éviter d'effectuer plus de utilisations que le nombre indiqué de l'Insecticide DIAZINON 500 E ou d'autres insecticides ou acaricides du même groupe pendant une saison.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides ou acaricides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides ou acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes ou d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au directeur du service technique, Loveland Products Canada Inc. au 1-800-328-4678 ou à <a href="https://www.uap.ca">www.uap.ca</a>.

# **INSECTES SUR LES FRUITS:**

Pour supprimer les insectes et les acariens sur les fruits, appliquer en suivant les instructions du tableau ci-dessous. Appliquer uniquement par voie terrestre sur les cultures fruitières.

Applications par bassinage du sol: Mûres de Logan, Framboises et Mûres			
Ne pas appliquer à ces cultures fruitières pendant et après la floraison			
INSECTS	QUANTITÉ DE	Temps et nombre	
NUISIBLES	DIAZINON 500E Par	d'applications	
	1000 L de		
	pulvérisation		
Rhizophages du framboisier	1L	Les utilisations de ce produit sur la mûre, la mûre de Logan et la framboise sont limitées à la contrôle de la pyrale de la framboise seulement et à l'application lorsque les nouvelles tiges atteignent 10 cm de hauteur. NE PAS effectuer plus d'une application par année.	
		Appliquer sous forme d'arrosage abondant sur le collet en utilisant 600 mL du mélange par plant (4 000 L par hectare).	

# **INSECTES NUISIBLES SUR LES LÉGUMES:**

Applications par bassinage du sol: Oignons, oignons verts, navets et rutabagas			
CULTURE	DÉLAI AVANT LA RÉCOLTE EN JOURS	INSECTES NUISIBLES	QUANTITÉ DE DIAZINON 500 E PAR HECTARE
Oignons, oignons verts	10	Larves des mouches de l'oignon.  L'utilisation sur l'oignon est limitée pour le contrôle des larves des mouches de l'oignon uniquement et l'application en sillon à la plantation ou au temps de	2.2-4.4 L

		semis.	
		NE PAS appliquer plus d'une application par année.	
		Cette dose est basée sur des rangs espacés de 40 cm. Si l'espacement est autre, ajuster la dose en se basant sur 140 à 200 mL par 1 000 m de rang. Utiliser la dose élevée sur des sols organiques et la dose réduite sur des sols minéraux.	
Navets, rutabagas	14	Mouches des racines	2.2 L
Tulabayas		Les applications sur le rutabaga et le navet sont limitées pour le contrôle des larves des mouches des racines uniquement et au stade des semis.	
		NE PAS appliquer plus de deux applications par an.	
		Appliquer en un minimum de 1000 L d'eau par ha dans une bande étroite directement sur la rangée dès que les semis ont poussé. Faire une	
		deuxième application après l'éclaircie.	

# MÉLANGES EN RÉSERVOIR ET COMPATIBILITÉ

NOTE: Ne pas mélanger DIAZINON 500 E avec une formulation de Captan, quelle qu'elle soit, ce mélange pouvant causer des dommages à la culture. Consulter les recommandations provinciales qui comprennent des tableaux de compatibilité.

Ne pas laisser reposer la bouillie de pulvérisation pendant toute une nuit. Respecter les directives des étiquettes des produits mélangés en réservoir en ce qui concerne les précautions, les avertissements, les restrictions, le mélange en réservoir, le mode d'emploi, le délai d'attente avant la récolte et les stades des récoltes pour les traitements.

# PRÉCAUTIONS GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

Ne pas utiliser ce produit sur des êtres humains, des animaux familiers ou du bétail. Peut être mortel s'il est avalé. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond après avoir manipulé ce produit et avant de manger, boire ou fumer. S'en tenir strictement aux directives sur l'étiquette. Ne pas réutiliser le contenant. Les animaux ne doivent pas paître ni recevoir comme fourrage des cultures immatures moins de 14 jours après la récolte.

# NE PAS ÉPANDRE DU HAUT DES AIRS.

Les préposés au mélange et au chargement doivent utiliser un système de chargement à transfert mécanique fermé pour les produits liquides. NE PAS manipuler plus de 28 kg de principe actif par personne par jour. Les préposés au mélange et au chargement doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon ainsi que des gants et des chaussures résistant aux produits chimiques. Les préposés à l'application qui utilisent une rampe de pulvérisation avec une cabine fermée doivent porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussettes et des chaussures. Ils doivent porter des gants résistant aux produits chimiques lorsqu'ils sortent de la cabine pour procéder à des activités de nettoyage et de réparation.

Il est interdit de mélanger et de charger le concentré émulsifiable à l'air libre.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Conservez l'équipement de protection individuel immédiatement disponible en cas d'urgence (paquet brisé, déversement ou équipement cassé): un combinaison résistant aux produits chimiques, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures résistant aux produits chimiques et un respirateur approuvé par le NIOSH

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire su une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca/.

Éviter de contaminer les aliments pour les humains ou les animaux, et les ustensiles de cuisine.

SYMPTÔMES D'EMPOISONNEMENT: Maux de tête, vertiges, vue brouillée, nervosité, faiblesse, nausées, crampes, diarrhée, gêne thoracique, transpiration, myosis, larmoiement, salivation et autres sécrétions respiratoires excessives, vomissements, cyanose, oedème papillaire, contractions musculaires incontrôlables, convulsions, coma, perte de contrôle du sphincter et perte des réflexes.

## **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX:**

**TOXIQUE** pour les organismes aquatiques.

**TOXIQUE** pour les oiseaux.

TOXIQUE pour les petits mammifères sauvages.

**TOXIQUE** pour les abeilles directement exposées au moment du traitement aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur ou par la dérive de pulvérisation. **NE PAS** appliquer ce produit sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur lorsque des abeilles s'y rendent pour butiner. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site traité.

**TOXIQUE** pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, comme les haies ou les terrains boisés.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

## **AVERTISSEMENT CONCERNANT LES POISSONS ET LAFAUNE**

Ce produit est toxique pour les oiseaux, les poissons et la faune, y compris les oiseaux aquatiques. Ne pas contaminer les sources d'eau domestique ou d'irrigation, les lacs, les ruisseaux et les étangs. Les oiseaux et les oiseaux aquatiques qui se nourrissent ou s'abreuvent sur les zones traitées pourraient être tués. Ne pas appliquer ce produit dans les endroits qui sont ou seront habités par des oiseaux aquatiques. Ne pas dépasser les doses maximales potentielles, car des doses supérieures à celles qui sont recommandées accroissent considérablement les dangers possibles pour les oiseaux et le gibier d'eau. Éviter les chevauchements de pulvérisations. On recommande une irrigation ou un arrosage d'au moins 0,7 cm (0,25 pouce) d'eau immédiatement après l'application du produit, afin de réduire les risques qu'il pose pour les oiseaux. Arrêter l'irrigation dès qu'on remarque la formation de flaques d'eau.

## **PREMIERS SOINS**

En cas d'intoxication, appeler un médecin ou contacter un centre antipoison IMMÉDIATEMENT. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**EN CAS D'INGESTION**: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS D'INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le Diazinon est un insecticide organophosphoré et, par conséquent, un inhibiteur du cholinestérase. Si des symptômes cholinergiques se manifestent, administrer de l'atropine comme antidote suivi de pralidoxime (2-PAM) et d'un traitement de soutien. Employer, au besoin, 1 à 2 mg d'atropine toutes les 15 à 30 minutes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

# ÉLIMINATION

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- 3. Rendre le contenantinutilisable.
- 4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
- 5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.